CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E31762** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2027**

ÉDITÉ LE 05/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/02/1996

Raison sociale : CARRELAGE ARTISANAL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 21/02/1996

Capital : 25 974

658 AVENUE DE VERDUN
83700 SAINT-RAPHAEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS B96B53

Siret : 404 010 050 00031

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 90 01213 29

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5587336904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5587336904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 94 82 29 24 **Fax :** 04 94 19 48 97

Portable :

Responsabilité légale :
INGARGIOLA YVES GÉRANT

Site Internet :

E-mail : carrelag.artisanal@orange.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 168 661 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	22	21/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025